

# **AGIR ENSEMBLE POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES**

25 PROPOSITIONS DES ÉLUS LOCAUX EN FAVEUR  
DE L'EMPLOI À DESTINATION DES CANDIDATS  
À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

—

2022





# AVANT-PROPOS

**Les politiques de l'emploi et de l'insertion de demain doivent être au cœur de la campagne présidentielle.**

Ce manifeste est pour notre réseau, riche de ses 210 collectivités, l'occasion de réaffirmer que **la force des politiques publiques réside dans leur mise en œuvre concrète et territorialisée**, leur permettant de s'adapter aux réalités locales.

Qu'importe le nom du futur Président de la République le 24 avril prochain, nous appelons, de façon transpartisane, à la mise en œuvre de ces propositions.

Partageant avec les structures représentatives des élus un attachement commun à l'intérêt général, nous avons à cœur de nous inscrire dans une logique de **co-construction des politiques publiques à l'échelle des territoires**.

**Porteurs d'innovation sociale et de transversalité** dans les approches, les membres d'Alliance Villes Emploi ont construit collectivement une **expertise** reconnue tant localement qu'au niveau national et européen. Unis autour de la conviction que les solutions ne peuvent être que collectives et hybrides, ils impulsent et soutiennent les **dynamiques collaboratives et partenariales**, en favorisant l'émergence d'**écosystèmes territoriaux**. À ce titre, ils s'associent avec les acteurs du Service public de l'Emploi, au premier rang desquels Pôle Emploi, et déploient les politiques publiques nationales en les adaptant aux réalités locales.

**Par ce manifeste, Alliance Villes Emploi réaffirme ses fondamentaux : Ensemble, nous sommes plus forts !**

L'élection présidentielle constitue un moment fort de notre vie démocratique. Le programme du candidat choisi par nos concitoyens impactera fortement le déploiement des politiques publiques au cours des cinq années à venir. Dès lors, il nous paraît primordial de faire valoir nos convictions et nos préconisations en matière d'insertion, d'emploi et de développement territorial, afin qu'elles puissent inspirer les candidats et **alimenter la feuille de route de la future mandature**.

Ce manifeste a donc pour ambition de donner à voir nos **attentes vis-à-vis du ou de la futur.e Président.e de la République** :

- ▶ Créer un Service Public Territorialisé pour l'Emploi et la Cohésion Sociale
- ▶ Intensifier les démarches partenariales au service des personnes éloignées de l'emploi
- ▶ Soutenir les entreprises grâce à des actions territorialisées en faveur de l'emploi
- ▶ Continuer d'investir sur l'emploi et l'innovation
- ▶ Stimuler le développement de l'achat socialement responsable

Sur cette base, notre ambition est **d'accompagner 100 000 personnes supplémentaires** par an, durant les cinq prochaines années.



**Nathalie Delattre**  
Sénatrice de la Gironde  
Vice-présidente du Sénat  
Présidente d'honneur  
d'Alliance Villes Emploi



**Yohan David**  
Président d'Alliance  
Villes Emploi



## Les membres du Conseil d'Administration d'Alliance Villes Emploi

**Bernadette Abiven**, vice-présidente insertion et emploi de Brest métropole, conseillère de la ville de Brest

**Lilian Ah-Von**, président du PLIE de Saint-Denis de La Réunion

**Jean-Louis Amelin**, maire de Sanilhac, conseiller délégué à l'emploi de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux

**Camille Augey**, adjointe au maire de Lyon en charge de l'emploi et de l'économie durable

**Jean-Michel Bertonne**, vice-président en charge de l'emploi de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin

**Océane Charret-Godard**, conseillère municipale déléguée, conseillère déléguée de Dijon métropole

**Danièle Cornet**, présidente du PLIE Grand Paris Sud Est Avenir, présidente de l'URTIE, réseau régional francilien des PLIE et MDE

**Martin David-Brochen**, adjoint à la maire de Lille

**Marc Detournay**, conseiller municipal délégué à la ville de Roubaix

**Isabelle Ferrer**, adjointe au maire chargée de l'emploi et de l'insertion dans les marchés publics, conseillère métropolitaine Toulouse Métropole

**Bernard Garrigou**, maire de Canéjan, vice-président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde

**Geneviève Garrigou**, conseillère de Paris

**Nathalie Gheerbrant**, vice-présidente de la communauté urbaine d'Arras

**Patrick Grimaldi**, conseiller municipal d'Istres délégué à l'économie, l'industrie et au développement numérique

**Stéphane Jumeaux**, vice-président de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C) en charge de l'emploi, la formation et le développement durable

**Christophe Laufray**, vice-président délégué emploi et insertion de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

**Jean-Louis Masson**, maire de La Garde, vice-président de la métropole Toulon Provence Méditerranée

**Patricia Nedel**, adjointe au maire de Mérignac en charge de l'ESS et de l'insertion

**Stéphane Pfeiffer**, adjoint au maire de Bordeaux, en charge de l'emploi, de l'ESS et des formes économiques innovantes

**Françoise Raynaud**, adjointe au maire de La Roche-sur-Yon, en charge de l'ESS, l'emploi et l'insertion, vice-présidente de La Roche-sur-Yon agglomération

**Yann Rojo**, vice-président en charge de la formation et de l'insertion de la communauté de communes du Pays du Vermandois

**André Sobczak**, vice-président de Nantes Métropole en charge de l'emploi, de l'Europe et de la RSE, conseiller municipal de la ville de Nantes en charge de la RSE, des PME et des TPE

# Créer un Service Public Territorialisé pour l'Emploi et la Cohésion Sociale

Dispositifs déployés à l'échelle des bassins d'emploi, tant en zones rurales qu'urbaines, les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les Maisons de l'Emploi (MDE) offrent une réponse adaptée aux problématiques d'insertion.

4 Néanmoins, il existe de nombreuses « zones blanches » dépourvues d'une offre d'insertion suffisante. Dans ces territoires, les difficultés économiques, sociales, d'accès aux services publics ou de mobilité agissent comme autant de freins à l'emploi et nécessitent un renforcement des moyens alloués aux acteurs de l'insertion.

Depuis plus de 15 ans, les élus locaux assistent également à une diminution du financement des Maisons de l'Emploi, créées en 2005.

Cette réduction a eu pour conséquence la disparition d'un nombre important de Maisons de l'Emploi : aujourd'hui, on ne compte plus que 79 Maisons de l'Emploi en France contre 205 à leur démarrage.

***Il existe de nombreuses zones blanches dépourvues d'une offre d'insertion suffisante.***

Face à cette situation et afin de lutter contre les zones blanches, nous proposons de créer un **Service Public Territorialisé pour l'Emploi et la Cohésion Sociale** en sécurisant les dispositifs actuels et en les renforçant dans les zones identifiées comme prioritaires.



**Pierrette Domblides**  
Présidente du PLIE Ouest  
Bearn (Association Transition)  
Élue locale Communauté de  
Communes de Lacq Orthez



## QUE PENSEZ-VOUS DE LA CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC TERRITORIALISÉ POUR L'EMPLOI ET LA COHÉSION SOCIALE EN ZONE BLANCHE ?

« C'est ultra nécessaire. Tout service public a de la lisibilité pour la population. Qui dit service public, dit ensemble d'un territoire. Service public, théoriquement, donne et développe la proximité. L'ingénierie territoriale est hyper nécessaire. Les élus du territoire sont conscients qu'il faut un maillage de proximité. Si l'État apportait plus, on pourrait faire plus, plus de petites actions. Dans le monde rural, il faut être près des gens ».



## Nos propositions

- 1. Couvrir les zones blanches en créant 1,5 équivalent temps plein par bassin d'emploi** (budget total : 7,5 millions d'euros) à destination des Maisons de l'Emploi (MDE) et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) existants pour contribuer au rééquilibrage des territoires et à l'émergence d'acteurs et de projets innovants en lien avec l'insertion.
- 2. Développer les dispositifs d'« aller vers » en créant un fonds régional**, afin de financer des actions permettant de déployer un service public mobile de l'insertion-emploi dans les « zones blanches » ou peu desservies (ex : bus mobile).
- 3. Rendre l'offre de services plus lisible pour les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises en arrêtant d'empiler les dispositifs.** Les réponses aux nouveaux besoins identifiés doivent pouvoir s'appuyer sur les acteurs existants afin de garantir cette logique de service public.
- 4. Intégrer les Maisons de l'Emploi dans le projet de loi de finances**, en mobilisant un budget de 6 millions d'euros afin de les sécuriser financièrement et institutionnellement. Octroyer des crédits sur une base **pluriannuelle** afin d'assurer une continuité des actions menées sous réserve du contrôle régulier de leurs résultats, ainsi qu'un cofinancement obligatoire des EPCI assurant ainsi le suivi de la compétence « emploi-insertion » par les élus locaux. Envisager également un financement renforcé dans les « zones blanches ».
- 5. Labelliser 15 nouvelles Maisons de l'Emploi** sur les trois prochaines années au profit de structures existantes exerçant déjà des missions équivalentes aux MDE afin de reconnaître leur rôle en matière d'ingénierie territoriale.
- 6. Créer 10 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** dans les zones blanches, y compris dans les DOM.
- 7. Instituer le principe de la participation citoyenne dans les politiques publiques** (ex : présentation dans les conseils citoyens existants de la politique locale insertion-emploi par les acteurs de l'emploi).

# Intensifier les démarches partenariales au service des personnes éloignées de l'emploi

De nombreux acteurs interviennent dans l'information et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi avec pour objectif de trouver un poste correspondant à leurs attentes et au marché du travail.

6 Si les rôles sont a priori bien définis et encadrés entre Pôle Emploi, les Missions locales, les Maisons de l'Emploi (MDE), les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les institutions qui les portent, leurs attributions respectives ne sont pas toujours claires pour les usagers.

Une meilleure synergie permettrait d'accroître la complémentarité des dispositifs et acteurs afin de fluidifier le parcours des personnes éloignées de l'emploi et faciliter leur insertion.

**À l'initiative des MDE et des PLIE, les élus et acteurs territoriaux sont des partenaires et interlocuteurs essentiels de l'État pour renforcer les collaborations et faire remonter les besoins avant de lancer de nouvelles politiques d'emploi.**



## QUE VOUS A APPORTÉ L'ACCOMPAGNEMENT PLIE ?



**Nolwenn W.M**  
Formateur en développement web  
L'AFCI, Lille

« J'ai été accompagné par une référente de parcours efficace et en proximité ! Grâce à elle, j'ai bénéficié d'une aide au permis. Elle m'a orienté vers un bilan de compétences et vers l'action Additionnons nos talents, services proposés par le PLIE. J'ai participé à une session de conseil en image, à une simulation d'entretiens avec des DRH et à un trek de 48h pour aller à la rencontre d'entreprises du numérique. Avoir du réseau, c'est important ! **Ce trek m'a facilité l'accès à une formation certifiante et mon emploi.** Aujourd'hui, c'est moi qui recrute les futurs stagiaires de la formation. Les personnes discutent peu et ne savent pas pourquoi elles sont là ! Grâce au PLIE, je me rends compte qu'en tant que demandeur d'emploi, j'étais mieux préparé dans mes entretiens, je savais pourquoi j'étais là ! ».

La formation a été prise en charge par le PLIE grâce à son enveloppe FSE.



## Nos propositions

- 8. Engager le gouvernement à poursuivre le partenariat entre Pôle emploi et Alliance Villes Emploi** pour continuer à assurer la bonne complémentarité des actions.
- 9. Intégrer systématiquement les PLIE et les MDE dans les dispositifs locaux**, notamment le Service Public de l'Insertion, les Bassins Emploi Formation, les Coordinations départementales et/ou régionales de la clause sociale, l'organisation partenariale avec les réseaux IAE, etc.
- 10. Impulser une dynamique partenariale entre les associations d'élus et les élus locaux des communes et des agglomérations** sur le sujet « emploi-insertion ». Créer un comité de pilotage à l'échelle du territoire, associant les réseaux professionnels, les chambres consulaires ainsi que les fédérations d'employeurs leur permettant de **se rencontrer** et de rendre compte de leurs difficultés sur le territoire auprès des élus locaux concernés.
- 11. Permettre aux collectivités locales et à leurs outils territoriaux (PLIE, Maisons de l'Emploi) de participer au comité de pilotage local de l'expérimentation de "10 Territoires zéro non-recours aux droits sociaux"**, prévue par le projet de loi 3DS.
- 12. Mettre en place « un parcours global » en développant des actions territoriales de proximité**, co-animées par le Service public de l'Emploi (SPE), les DREETS et les acteurs de l'emploi (PLIE, MDE, service clause sociale, secteurs de l'IAE et du Handicap, Cap Emploi, etc.). **Mutualiser les outils informatiques** communs permettant aux professionnels de l'accompagnement d'accéder rapidement aux informations liées à la prise en charge des usagers (CPAM, CAF, Pôle emploi) et ainsi assurer une meilleure efficacité du service rendu. Ces complémentarités permettent d'éviter les segmentations de parcours des personnes éloignées de l'emploi.
- 13. Autoriser les PLIE à créer des formations certifiantes et qualifiantes sur-mesure dans le cadre de la programmation européenne FSE+ 2021-2027**. Ces formations sont le gage d'une insertion socio-professionnelle réussie.



# Soutenir les entreprises grâce à des actions territorialisées en faveur de l'emploi

Alors que le contexte sanitaire a exacerbé tant les inégalités sociales de publics déjà en difficulté que les tensions de recrutement (métiers en tension), la reprise économique nécessite de déployer une stratégie locale en faveur d'emplois non délocalisables et de qualité.

Il est également indispensable de soutenir les TPE-PME sur les territoires, tant dans leurs pratiques RH que dans le développement de leur activité économique et la montée en compétences de leurs salariés.

8

**La Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences (GPTEC) est un outil indispensable pour mettre en exergue les principaux facteurs de tension observés, les pistes d'actions locales opérationnelles et complémentaires aux politiques nationales.**



**Elisabeth Roux**  
Cabinet de géomètres  
Roux Jankowski,  
Crozon



**QU'A CHANGÉ POUR VOUS L'ACCOMPAGNEMENT RH TPE DE DÉFIS EMPLOI PAYS DE BREST ?**

*« Je sais que RH TPE existe et que je peux les contacter si j'ai besoin d'aide. Pour moi c'est comme une bouée de sauvetage sur laquelle j'ai pu m'agripper. Echange humain pour un résultat concret et réactif. Tout l'indispensable attendu quand on gère en solo une petite entreprise dans laquelle je consacre mon temps à la production ; et sachant que mes compétences sont essentiellement orientées vers mon cœur de métier ».*





## Nos propositions

- 14. Garantir la capacité des Maisons de l'Emploi mais aussi des collectivités territoriales** à déployer des actions de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et Compétences dans les zones blanches, en complément des mesures portées par les Conseils régionaux.
- 15. Ouvrir une négociation budgétaire avec l'État et les branches professionnelles pour outiller les TPE-PME**, sur les champs des ressources humaines, du numérique, de l'attractivité des métiers, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), etc.
- 16. Mettre en place des parcours de montée en compétences pour répondre aux besoins des secteurs en tension et/ou porteurs** (métiers du grand âge et de l'autonomie, industrie, transition écologique, numérique, etc.) à destination des personnes en insertion.
- 17. Proposer une aide financière** aux entreprises pour accompagner l'inclusion des publics (sous forme de crédit d'impôt, dotation complémentaire ou réduction de charges), via des actions type parrainage, tutorat, formations, etc., et garantir ainsi un maintien dans l'emploi.

# Continuer d'investir sur l'emploi et l'innovation

En France, de nombreux dispositifs et acteurs œuvrent en faveur de l'emploi des personnes en difficulté. Nul n'est inemployable. Cependant, les actions restent trop souvent déconnectées de la levée des freins périphériques à l'emploi (santé, logement, illettrisme, etc.) dans les différentes politiques publiques, ce qui nuit à leur efficacité.

Ce sont également des outils territoriaux agiles et adaptables qui peuvent être mobilisés efficacement et rapidement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et à venir (transition écologique et numérique, réindustrialisation, grand âge et autonomie, etc.).

10

Les Maisons de l'Emploi et les Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi constituent les relais territoriaux des politiques publiques nationales.

Ils bénéficient d'un ancrage local fort et d'un réseau de partenaires de l'emploi et de l'inclusion.

***Alliance Villes Emploi souhaite rappeler aux candidats à la présidentielle le rôle majeur des territoires dans l'appropriation, le déploiement et la réussite des politiques d'emploi.***



**Malika TAUBIRA**  
Directrice adjointe du PLIE  
de Guyane (APEIG)



## À VOTRE AVIS, DANS QUEL SENS DEVRAIENT ÉVOLUER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI ?

« La politique de l'emploi ne doit pas être considérée uniquement au travers du prisme de l'emploi. Les politiques publiques doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux réalités territoriales. Elles doivent anticiper, intervenir en amont, et être transversales pour favoriser la structuration de filières, l'emploi et les formations à développer. Cela évite des crises sociales. On arrive toujours à la fin, on ne pense pas tout de suite à l'emploi ».



## Nos propositions

- 18. Intégrer systématiquement les dimensions emploi/compétences dans l'ensemble des politiques publiques** (freins liés à la mobilité, au logement, dispositifs d'accueil de la petite enfance, etc.) en désignant un Délégué Interministériel Emploi avec un correspondant dans chaque ministère et dans chaque préfecture.
  
- 19. Garantir des crédits pérennes et pluriannuels aux structures porteuses d'outils territoriaux** (Maisons de l'Emploi, PLIE, service clause sociale) afin de disposer d'un socle d'expertise territorial.
  
- 20. Ouvrir la possibilité d'expérimenter en accordant des crédits complémentaires pour l'innovation et l'expérimentation de projets.** Autoriser les structures locales à émarger à la priorité relative à l'Innovation sociale dans le cadre de la programmation européenne FSE+ 2021/2027.

# Stimuler le développement de l'achat socialement responsable

Pour les personnes les plus en difficulté, l'introduction de la clause sociale d'insertion dans les marchés permet souvent l'obtention du premier contrat de travail depuis longtemps et constitue une étape de parcours efficace pour retrouver durablement une place dans le monde du travail.

12 Dans le cadre d'une mission de service public, le facilitateur contribue au développement et à la mise en œuvre, sur le territoire, des clauses sociales dans la commande publique.

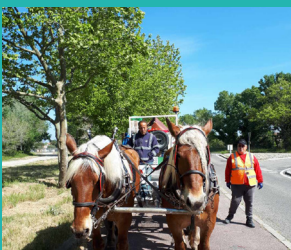
Il fournit un appui aux partenaires et à l'ensemble des maîtres d'ouvrage volontaires du territoire.

Au-delà de faire le lien entre les interlocuteurs, le facilitateur a un rôle d'interface permettant la mise en relation directe d'entreprises qui recrutent et de demandeurs d'emploi.

Grâce à l'augmentation continue du nombre de facilitateurs rendue possible par le volontarisme financier des élus locaux, les heures dédiées à la clause sociale ont quadruplé entre 2012 et 2020 (5 millions d'heures en 2012 vs. 20 millions d'heures en 2020). Cependant, le nombre actuel de facilitateurs ne permet pas de répondre aux ambitions des pouvoirs publics et des acteurs privés en matière d'achat responsable.



## QU'EST CE QUI A MOTIVÉ LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À METTRE EN PLACE UN MARCHÉ D'INSERTION ?



Ramassage des encombrants sur la commune de Tarascon

« Le marché de prestations d'insertion socioprofessionnelle, pour la collecte des objets encombrants dans le centre-ville de la commune de Tarascon, en mode de déplacement doux (cheval), est né d'un besoin et d'une collaboration entre les différents services de la communauté d'agglomération ACCM : services ménagers, emploi, commande publique et politique de la ville. Au delà d'une action sur l'emploi local, ce marché a permis de créer du lien avec les habitants des quartiers et une sensibilisation sur la question des déchets.

L'accompagnement des facilitateurs est un vrai atout. En tant qu'acheteur, on n'est pas formé sur la clause, on ne sait pas comment l'articuler. Il est nécessaire de développer des postes de facilitateurs portés par les agglomérations. Aussi, c'est très rassurant d'avoir un appui juridique et d'échanger avec Alliance Villes Emploi».

**Christelle Armandi Responsable du service commande publique à la Communauté d'agglomération ACCM**



## Nos propositions

**21. Adopter un plan stratégique de développement massif des structures porteuses de la clause sociale, pour que l'État cofinance 500 équivalents temps plein de facilitateurs, soit 10 millions d'euros, afin de :**

- créer des postes de facilitateurs dans les zones blanches,
- augmenter le nombre de facilitateurs sur les territoires couverts existants.

**22. Mettre en place des instances de coordination régionale des actions des facilitateurs, en créant 30 équivalents temps plein de coordinateurs régionaux, financés par l'État.** Favoriser les logiques de coopération territoriale des facilitateurs pour les marchés concernant plusieurs territoires, les zones blanches et l'émergence d'acteurs.

**23. Structurer les filières de formation des facilitateurs** pour garantir un déploiement qualitatif de la clause en s'appuyant sur des professionnels formés et reconnus. Renforcer le partenariat avec les acteurs institutionnels et académiques.

**24. Déployer un dispositif de financement permettant aux têtes de réseau et aux acteurs locaux d'accompagner les entreprises volontaires dans leurs démarches d'achats responsables.** Faire vivre avec les entreprises l'ambition d'atteindre 10% de considérations sociales et 50% de considérations environnementales dans leurs achats.

Afin de valoriser la politique RSE des entreprises particulièrement investies dans la bonne réalisation de la clause sociale, des « trophées de l'inclusion » pourraient être organisés pour distinguer et récompenser les entreprises favorisant le retour à l'emploi, en décernant un « Label inclusion ».

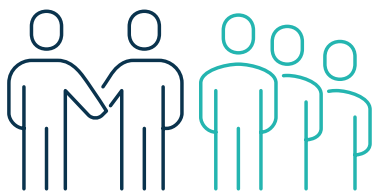
**25. Renforcer Alliance Villes Emploi dans ses missions d'animation et d'accompagnement** des acteurs territoriaux emploi et insertion, notamment pour le suivi du plan stratégique de développement de la clause, en lui accordant les moyens nécessaires, soit 4 équivalents temps plein.

# ALLIANCE VILLES EMPLOI

14

Créée en 1993, Alliance Villes Emploi est le **réseau national des collectivités territoriales** investies sur les questions **d'insertion, d'emploi** et de **développement économique**. Elle réunit plus de **200 élus locaux** de toutes couleurs politiques, rassemblés autour de la conviction que c'est à l'échelle des **territoires**, bassins de vie et d'emploi que se situe le niveau d'intervention pertinent.

À ce titre, l'association fédère les outils et dispositifs déployés par ses adhérents, en particulier les Maisons de l'Emploi (MDE) et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), et elle anime le réseau des facilitateurs de la clause sociale d'insertion.



UN RÉSEAU DE  
**210**  
COLLECTIVITÉS



## Nos missions

Les collectivités membres d'Alliance Villes Emploi s'attachent à :

- ▶ **favoriser l'insertion** des publics les plus éloignés de l'emploi
- ▶ **accompagner et mobiliser les entreprises**, en particulier les TPE-PME
- ▶ **animer et coordonner les acteurs de l'emploi** à l'échelle des territoires
- ▶ **mobiliser la commande publique pour favoriser l'inclusion** et la montée en compétences



**147**

**Plans locaux pour  
l'insertion et l'emploi**

### **Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**

Plateformes territoriales et partenariales fondées sur des diagnostics partagés par les collectivités territoriales, l'État et les acteurs sociaux et économiques concernés, les PLIE coordonnent et mettent en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion et d'emploi.

Les PLIE organisent des **parcours individualisés d'insertion** vers l'emploi pour les publics en grande difficulté sociale et professionnelle. En 2020, 125 000 personnes ont été accompagnées, dont 37 500 demandeurs d'emploi de longue durée. Un PLIE est en moyenne partenaire de 95 entreprises sur son territoire.



**79**

**Maisons  
de l'Emploi**

### **Les Maisons de l'Emploi (MDE)**

Les MDE coordonnent les actions et les projets des **acteurs de l'emploi à l'échelle d'un territoire**. Par ailleurs, elles anticipent et accompagnent les **mutations économiques** et construisent des réponses adaptées à **l'écosystème local**. Pour ce faire, elles ont acquis une **expertise** reconnue en matière **d'ingénierie** et d'aide à la création d'entreprises, et d'accompagnement des TPE-PME, et déclinent localement les initiatives nationales en matière d'emploi. Les MDE sont lauréates de nombreux appels à projets : Cités de l'Emploi, Transitions collectives, Plan d'investissement dans les compétences, Plateforme des métiers de l'autonomie, Les Territoires en faveur de l'égalité économique des femmes et des hommes, etc.

15



**500**

**facilitateurs  
de la clause sociale  
20 millions d'heures  
d'insertion**

### **Les facilitateurs de la clause sociale**

En interface entre les donneurs d'ordre, les entreprises, le Service public de l'Emploi et les acteurs de l'insertion, les facilitateurs de la clause sociale assurent une mobilisation efficiente de **la commande publique en faveur de l'emploi**. Grâce à leur action, 48 000 personnes ont bénéficié de la clause sociale pour retrouver un emploi en 2020, dont près de 15 000 demandeurs d'emploi de longue durée. La clause sociale a généré plus de 81 000 contrats de travail sur 50 000 marchés et a mobilisé 15 000 entreprises. 77% des heures d'insertion ont été réalisées par des entreprises de moins de 200 salariés (TPE-PME).



### **Remerciements :**

Imène Battikh, Lucie Becdelièvre,  
Narjisse Ben Moussa, Jérôme Dormoy,  
Mariama Gassama, David Ghani,  
Boudi Ly, Anne-Caëlle Mangin,  
David Miriot, Romane Pappalardo

### **Alliance Villes Emploi**

28 rue du 4 septembre  
75002 Paris

-

Mail : [ave@ville-emploi.asso.fr](mailto:ave@ville-emploi.asso.fr)

Tél. : 01 43 12 30 40

-

[www.ville-emploi.asso.fr](http://www.ville-emploi.asso.fr)



@AVEmploi



Alliance Villes Emploi